

RELATIONS AVEC LES MUNICIPALITÉS

Avis important à l'intention des élus et des directeurs municipaux

FOURNITURE DE TROUSSES DE DÉPISTAGE RAPIDE AUX MUNICIPALITÉS

La Province du Manitoba remercie toutes les municipalités d'avoir participé au sondage de l'Association des municipalités du Manitoba sur les trousse de dépistage rapide. Les réponses au sondage ont été transmises au groupe de travail provincial sur le dépistage de la COVID-19.

Les stocks de trousse de dépistage rapide sont actuellement limités. Des trousse de dépistage rapide seront mises à la disposition des municipalités en quantité suffisante, en fonction des critères d'admissibilité suivants :

- le nombre prévu d'employés municipaux symptomatiques responsables du fonctionnement et de la prestation des services essentiels, sur la base du nombre d'employés qui, selon les municipalités, remplissent ces fonctions;
- les municipalités qui ont mis en place une politique de vaccination obligatoire, qui exigent un programme de dépistage régulier pour permettre au personnel non vacciné de continuer à travailler.

Les stocks étant limités, il est recommandé aux municipalités de limiter la distribution des trousse de dépistage rapide au personnel symptomatique chargé de fournir des services essentiels. Le personnel municipal qui n'est pas chargé de fournir des services essentiels peut continuer à accéder aux centres de dépistage publics, qui offrent généralement des rendez-vous le jour même.

Plan de livraison des trousse de dépistage

- Les modifications apportées aux renseignements fournis en réponse au sondage peuvent être signalées par courriel à Stefanie Vieira, analyste principale des politiques de l'Association des municipalités du Manitoba, à l'adresse svieira@amm.mb.ca.
- Les premiers envois comprendront deux semaines de stocks.
- L'envoi minimum à chaque municipalité sera de 10 trousse de dépistage rapide.
- Le deuxième envoi devrait avoir lieu deux semaines après le premier et devrait permettre un approvisionnement d'un mois, sous réserve de la disponibilité des stocks.
- Les envois ultérieurs sont destinés à être fournis mensuellement.
- Les envois peuvent comprendre du matériel de dépistage de différents fabricants et de différentes quantités.

- Les envois seront expédiés à la personne-ressource et à l'adresse d'expédition indiquées dans la réponse au sondage fournie à l'Association des municipalités du Manitoba.
- Des retards de livraison peuvent survenir pour diverses raisons. Les municipalités peuvent s'attendre à des livraisons à partir du 24 janvier, mais le premier envoi peut prendre jusqu'au 31 janvier pour arriver.
- Les questions concernant les envois de trousse de dépistage peuvent être adressées à tffgroup@gov.mb.ca.

Les municipalités sont invitées à consulter le site Web de Santé Manitoba [Province du Manitoba | Tests antigéniques rapides de dépistage de la COVID-19 \(gov.mb.ca\)](https://www.gov.mb.ca/health/rapid-testing) pour obtenir de plus amples renseignements sur l'utilisation des trousse de dépistage rapide.

Relations avec les municipalités
800, avenue Portage, bureau 508, Winnipeg (Manitoba) R3G 0N4